






Ce que nous voulons pour l'Économie Sociale et Solidaire



Propositions d'ESS France
pour l'élection présidentielle 2017



Sommaire

	1. Préserver et renforcer les progrès enregistrés ces dernières années	4
	2. Mettre l'ESS au cœur des politiques publiques	5
	3. Améliorer la représentation de l'ESS en France	8
	4. Agir en Europe et dans le monde	9
	5. L'action d'ESS France et de ses adhérents	10

Il existe en France une véritable biodiversité des entreprises, y compris au sein de l'ESS, avec des formes juridiques très variées.

■ Les entreprises de l'ESS répondent à des principes de gestion (un but non lucratif ou une lucrativité strictement encadrée, une gouvernance démocratique, la gestion désintéressée, des bénéfices majoritairement réinvestis dans l'entreprise, une propriété collective) et à des finalités au service de l'intérêt collectif ou l'intérêt général ou l'utilité sociale. L'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique original, pleinement actif dans la société et l'économie. Un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS a été adopté par le Conseil supérieur de l'ESS (CSESS) en juin 2016.

■ Ces entreprises représentent 10,5 % de l'emploi en France, soit 2,37 millions de salariés, avec 221 325 établissements, et entre 6 à 10 % du PIB selon les calculs.

■ La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini précisément les coopératives, mutuelles, associations, fondations et les sociétés commerciales qui respectent les critères de l'article 1^{er} de la loi ESS, comme étant les entreprises de l'ESS.

■ Toutes ces entreprises réalisent des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services et sont présentes dans tous les secteurs d'activité, et en particulier : action sociale et médico-sociale, santé et protection sociale, lutte contre la pauvreté, hébergement, petite enfance, enseignement et formation professionnelle, insertion par l'activité économique, bâtiment, banque, assurance, agriculture et agro-alimentaire, éducation populaire, commerce, culture, sports, transports, vacances et loisirs, communication, énergie, industrie, services à la personne...

■ Ces entreprises sont très diverses, et vont des TPE (très petites entreprises) et PME aux entreprises de taille intermédiaire (ETI), par exemple une association de 5000 salariés, voire grandes entreprises, par exemple une mutuelle de 8000 salariés, une coopérative agricole intervenant au niveau international...

1

Préserver et renforcer les progrès enregistrés ces dernières années

La loi ESS comporte un certain nombre d'avancées qui ont fait consensus auprès des acteurs de l'ESS et des parlementaires.

- La définition de l'ESS et de ses composantes telle qu'elle figure dans l'article 1^{er} de la loi ESS. Cette définition est reconnue et acceptée par la très grande majorité des acteurs de l'ESS, elle devient même une référence au niveau européen voire international. Elle est le fruit de compromis construits au cours des dernières années.
- La définition des certificats mutualistes et paritaires, des titres associatifs et fondatifs.
- La sécurisation de la subvention par sa définition légale et l'inscription dans la loi du rôle des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA).
- Les dispositions législatives concernant l'organisation des conférences régionales de l'ESS et l'instauration effective des stratégies nationale et régionales.
- La reconnaissance du rôle des CRESS au service de la promotion, du développement, en lien avec les politiques publiques à destination des entreprises de l'ESS, ainsi que la défense des intérêts du secteur dans les territoires.

Les ressources politiques, administratives, budgétaires

- L'existence d'un ministère spécifique dédié à l'ESS, au sein du ministère de l'économie et des finances afin de garder une impulsion politique forte, au niveau gouvernemental et au niveau européen.
- Le renforcement d'une délégation interministérielle à l'ESS, dotée de moyens budgétaires supplémentaires et jouissant d'une capacité interministérielle plus reconnue, pouvant mobiliser tous les services de l'Etat concernés par l'ESS.
- Le financement, dans le budget de l'Etat, des organismes de représentation, nationaux et régionaux, des acteurs de l'ESS (programme 134 de la mission Economie – Action 22).

Les dispositifs favorisant le développement de l'ESS

- L'instauration du Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires et son effectivité réelle dès 2017, qui rétablit l'équilibre avec les entreprises bénéficiant du CICE.
- Les outils de financement des entreprises de l'ESS créés ces dernières années, comme par exemple l'enveloppe dédiée à l'ESS au sein de Bpifrance et de la Caisse des Dépôts, NOVESS, le LDD solidaire ainsi que le dispositif « La France s'engage ».
- Les politiques et dispositifs qui concourent au changement d'échelle de l'ESS, tels que les clauses sociales et environnementales dans les commandes publiques, les schémas d'achat socialement responsable, les pôles territoriaux de coopération économique, les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), le financement de l'innovation sociale.
- L'intégration de l'ESS au sein des Schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) conformément à la loi n° 2015-991.

La charte des engagements réciproques

La charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et le Mouvement associatif, du 14 février 2014, ainsi que la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, textes qui fixent un cadre pour les relations entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.

Les mesures visant à favoriser l'engagement

Les mesures visant à favoriser l'engagement, comme le congé d'engagement bénévole créé par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, le compte Engagement citoyen dans le Compte Person-

nel d'activité (CPA) créé par la loi Travail, le développement du service civique.

Les accords relatifs à l'éducation

- Les accords-cadres de coopération signés entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère en charge de l'ESS et L'ESPER (l'économie sociale partenaire de l'école de la République) le 13 juin 2013 et entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère en charge de l'ESS et la CPU, la CDER, L'ESPER, le CEGES et Coop FR, le 31 mars 2014.
- La charte d'engagement pour favoriser les stages de 3^e dans les entreprises de l'ESS, signée entre le ministère de l'éducation nationale et ESS France, Le Mouvement associatif, L'ESPER, le CFF, Coop FR et la Mutualité Française, le 18 novembre 2016.

La reconnaissance des employeurs de l'ESS

La reconnaissance des employeurs de l'ESS au niveau multi-professionnel et leur intégration dans les diffé-

rentes instances de dialogue social (loi n°2014-288 du 5 mars 2014 sur la démocratie sociale).

La loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014

La loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

L'article 45 de la loi Egalité et Citoyenneté

Bien que rejetée par le Conseil Constitutionnel, car sans lien avec le projet de loi initial, nous demandons que cette disposition soit représentée dans un texte législatif adéquat, car elle permet à l'AGRASC de mettre à disposition d'associations reconnues d'intérêt général et d'entreprises solidaires d'utilité sociale agréées, à titre gratuit, un bien immobilier définitivement confisqué.

2

Mettre l'ESS au cœur des politiques publiques

Les politiques économiques

Dans toutes les politiques économiques mises en œuvre par l'Etat, mais aussi celles des régions, nous demandons que les caractéristiques des entreprises de l'ESS soient prises en compte dès la formulation des objectifs et des moyens retenus pour les concrétiser. En effet, toutes les entreprises de France ne sont pas soumises aux impôts commerciaux (IS, TVA et taxes territoriales). Dans l'ESS, si une majorité de coopératives et certaines entreprises le sont, d'autres (mutuelles de santé, associations, fondations, certaines coopératives) ne le sont pas car elles ont une fiscalité propre, en particulier la taxe sur les salaires ou sont transparentes fiscalement. Les dispositifs gouver-

nementaux et régionaux doivent systématiquement en tenir compte et prévoir une adaptation des mécanismes ou des mesures de compensation.

L'ESS s'engage à être un acteur dynamique du développement économique, avec des résultats économiques durables, dans les domaines d'avenir comme la transition écologique et énergétique, l'économie circulaire, la révolution numérique, l'innovation technologique, sociale, organisationnelle et démocratique, l'aide et les soins aux personnes, et de contribuer ainsi à continuer de créer des emplois de qualité. En particulier, l'ESS s'engage à faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active.

Les politiques sociales

Dans nombre de domaines des politiques sociales portées par les collectivités territoriales, voire par l'Etat, les premiers acteurs pressentis sont ceux de l'ESS. De ce fait, les relations entre les pouvoirs publics et ces acteurs de l'ESS, porteurs de politiques publiques, doivent être mieux définies et encadrées afin de permettre un développement sur le long terme, répondre aux réalités des parcours de vie des publics fragiles et des bénéficiaires des politiques sociales, et éviter les ruptures dans les dispositifs. Elles doivent également favoriser la capacité des acteurs à innover, à proposer de nouvelles réponses aux problématiques, notamment d'exclusion, et à coopérer. Pour cela, elles doivent s'appuyer sur des financements par subvention et tarification, plutôt que par appel d'offre et marché public. Nous demandons aussi une forte augmentation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

L'ESS s'engage à être un partenaire de la co-construction des politiques sociales au niveau national comme dans les territoires. C'est par la co-construction et le partage des analyses de besoins que les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics pourront apporter des réponses transversales adaptées aux parcours de vie des personnes. En particulier, l'ancrage territorial des acteurs de l'ESS leur permet d'être un acteur de proximité qui fait vivre le lien social dans de nombreux bassins de vie. Le souci de l'efficacité, notamment quand le changement d'échelle peut y contribuer, doit être pondéré par le souci de préserver la vitalité des liens sociaux et d'éviter la marchandisation généralisée des services apportés.

Les réformes de société

L'ESS est un puissant levier de cohésion sociale, de mobilisation citoyenne, de confiance retrouvée dans les institutions, d'enthousiasme pour la jeunesse, de lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations, d'engagement en faveur des nouvelles formes d'économie et d'emploi, par l'engagement collectif qu'elle promet au service de la société et par son implantation au plus près des besoins des citoyens et des territoires. Les acteurs de l'ESS, par la parole collective qu'ils portent et leurs expertises, construites à partir des besoins et attentes exprimés, contribuent à la vitalité d'une démocratie participative nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie représentative. Cette parole collective et ces expertises doivent être associées, écoutées et entendues dans la construction des

politiques publiques dans tous les champs de la société : l'ESS doit être au cœur de toutes les réformes de la société. Il appartient au gouvernement d'y veiller.

L'ESS s'engage à accompagner les nouveaux modes de vie, les nouveaux rapports au travail, tout en gardant un haut niveau de protection sociale, accessible à toutes et tous, à valoriser le compte personnel d'activité, à contribuer à la rénovation de la politique de santé publique, à participer à une consommation durable et responsable, notamment en matière d'alimentation, à accompagner le vieillissement actif de la population, à favoriser le logement et la transition énergétique.

Une stratégie de développement de l'ESS

Nous souhaitons qu'il y ait une cohérence transversale de l'ensemble des politiques gouvernementales vis-à-vis de l'ESS, cohérence portée par le ministère dédié et la délégation interministérielle. Nous demandons que tous les dispositifs de financement, généraux et spécifiques, soient effectivement accessibles aux entreprises de l'ESS. Les dispositifs d'accompagnement, dans le respect des spécificités et de la diversité des familles qui composent l'ESS, méritent d'être étendus et renforcés, ce qui implique des financements ad hoc complémentaires.

L'ESS s'engage à favoriser la co-construction réelle des politiques publiques de l'ESS : les réflexions doivent être menées avec les acteurs de l'ESS concernés via des approches sectorielles et thématiques. Cette démarche collaborative doit également prendre en compte les différents acteurs publics concernés pour favoriser des politiques harmonieuses, du niveau national à l'échelle locale.

Les politiques régionales de développement

Les politiques régionales de développement doivent toutes inclure un volet ESS, avec des mesures significatives en faveur de ce mode d'entreprendre, et s'inscrire en cohérence avec les politiques infrarégionales notamment dans le cadre de compétences co-portées par différents niveaux de collectivités territoriales. Par exemple, l'ESS est déjà fortement présente dans les quartiers relevant de la politique de la ville, les zones rurales délaissées et les bassins industriels en souffrance.

L'ESS s'engage à poursuivre ses actions en faveur du développement et de la cohésion territoriale. En particulier à contribuer activement à la réussite des

conférences régionales de l'ESS co-organisées par les préfets de région et les présidents des conseils régionaux, en collaboration avec les CRESS. L'ESS favorisera les initiatives locales sociales et solidaires, dans tous les secteurs d'activité, la création de nouveaux pôles territoriaux de coopération économique, elle s'engage à participer à la politique de la ville, à la vitalité des territoires ruraux, à encourager l'entrepreneuriat sous toutes les formes juridiques de l'ESS, l'innovation sociale, l'insertion par l'activité économique dans les territoires, à contribuer de manière significative à l'élaboration des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Les politiques environnementales

C'est un domaine où les entreprises de l'ESS, et notamment les associations, ont été et restent pionnières. Nous voulons en particulier favoriser le développement de l'énergie renouvelable citoyenne. ESS France participe à cet effet à une plateforme de revendication avec Energie Partagée, Enercoop, le Labo de l'ESS, le CLER (Comité de liaison pour l'énergie renouvelable) et le réseau Action Climat.

L'ESS s'engage à travailler la question du développement durable autour de l'ensemble des aspects figurant dans les Objectifs de Développement Durable, à savoir les aspects environnementaux mais aussi, et c'est son ADN, le développement économique et le développement social local.

L'ESS s'engage à encourager le développement des entreprises de l'ESS qui sont des PME vertes (énergie, eau, éco-mobilité, déchets), à favoriser le recyclage des déchets dans toutes les filières d'activités, à inciter ses membres/sociétaires, salariés et clients/bénéficiaires à adopter des comportements écologiques, à réfléchir et s'organiser dans les filières économiques pour lutter contre le réchauffement climatique, à s'interdire la publicité mensongère (greenwashing), à favoriser le devoir de vigilance des entreprises, en

identifiant par filière les mesures d'identification et de prévention des risques, à diffuser les textes de référence de la plateforme nationale RSE. L'opération « 1000 structures de l'ESS s'engagent » qui vise à faire prendre des premières décisions concrètes en faveur de la transition énergétique, continuera à être promue auprès des structures de l'ESS.

L'ESS et l'école, la jeunesse

46 organisations réunies au sein de L'ESPER (L'économie sociale partenaire de l'école de la République) – membre d'ESS France – sensibilisent les équipes pédagogiques au sens large et les jeunes à l'économie sociale et solidaire, avec un principe partagé : l'ESS se vit pour mieux s'apprendre, et ce, dans une démarche collective, pratique et interdisciplinaire qui consolide le socle commun des connaissances, compétences et culture. Il faut poursuivre les progrès engagés, dans une dynamique de décentralisation et de partenariat avec les rectorats, notamment autour de la « Semaine de l'ESS à l'école », du programme « Mon Entreprise Sociale et Solidaire à l'école », (expérimentation, en classe, de la création d'une entreprise de l'ESS) et de la valorisation du site de ressources documentaires en libre accès aux équipes pédagogiques de tous niveaux et toutes disciplines.

L'ESS s'engage à contribuer à donner aux jeunes qui s'interrogent et souhaitent donner un sens à leur future vie professionnelle des réponses innovantes et stimulantes sur la citoyenneté et la démocratie dans la sphère économique, en cohérence avec leur sensibilité en matière d'engagement, de solidarité et de démocratie. L'ESS continuera à œuvrer à sa reconnaissance dans le champ éducatif, de l'école à l'université : contenus des programmes et formation des personnels éducatifs. L'ESS se mobilisera pour accueillir en stage les élèves des classes de 3^e qui le souhaiteraient dans les entreprises de l'ESS mais aussi pour faire découvrir les métiers, favoriser l'esprit d'entreprendre dans une démarche collective, leur faciliter l'entrée dans la vie active, pour promouvoir le service civique.

3

Améliorer la représentation de l'ESS en France

La loi ESS a apporté de très nets progrès dans la représentation de l'ESS en France : missions attribuées au Conseil supérieur de l'ESS, rôle de la Chambre française de l'ESS – ESS France, missions des CRESS et du CNCRESS. Néanmoins, des améliorations restent nécessaires pour optimiser le dialogue entre les pouvoirs publics et les forces vives de la société civile que sont les entreprises de l'ESS.

Reconnaître et soutenir dans le respect des prérogatives de chacun

Il est normal que l'Etat, et donc le gouvernement, reconnaisse et soutienne les instances de représentation des acteurs de l'ESS, au niveau national (ESS France, têtes de réseau) et au niveau régional (les CRESS regroupées nationalement par le Conseil national des CRESS), comme il le fait d'ailleurs pour d'autres acteurs économiques, mais dans le respect de la liberté d'action et d'expression de la société civile organisée. ESS France, les têtes de réseau et les CRESS sont attachés à la libre organisation des acteurs de l'ESS.

La reconnaissance des missions d'ESS France

En complément de l'article 5 de la loi ESS qui précise les missions de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire sur le plan national, les statuts d'ESS France disposent qu'ESS France intervient également au niveau international, ce qui se concrétise par le travail mené au sein de Social Economy Europe et du réseau ESMED. Nous souhaitons donc que l'Etat tienne

compte de cette réalité, voire même que l'article de loi précité puisse être complété.

Le Conseil supérieur de l'ESS (CSESS)

Le décret n° 2015-732 du 24 juin 2015 sur le fonctionnement du CSESS ne permet pas à un membre du collège des acteurs de l'ESS d'être vice-président du Conseil. Cela ne nous semble pas très cohérent et doit être corrigé. Le rôle des vice-présidents du CSESS devra être explicité.

La représentation de l'ESS au Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Contrairement à de nombreux secteurs de la société, le représentant de l'ESS au CESE n'est pas désigné par l'organe représentatif de l'ESS (ESS France) mais par le ministre en charge de l'ESS (cf. le décret n°2010-886 du 29 juillet 2010 sur les désignations au sein du CESE). Dans un souci de cohérence, nous souhaitons corriger cette anomalie. Dans ce même souci de cohérence, nous souhaitons que toutes les composantes de l'ESS soient représentées ou mieux représentées au sein du CESE.

Poursuivre la mise en place de mandats de représentation des CRESS

Poursuivre la mise en place de mandats de représentation des CRESS là où sont présentes les chambres consulaires dans le cadre de la défense des intérêts du secteur aux niveaux local et régional.

4

Agir en Europe et dans le monde

L'Europe

La France doit prendre toute sa place sur les questions de l'économie sociale en Europe : à Luxembourg en 2015 puis à Bratislava en 2016, s'est constitué un groupe informel d'Etats membres de l'UE désireux de favoriser le développement de l'économie sociale en Europe. La France a un rôle pilote à jouer dans ce processus, compte tenu de l'importance de l'ESS dans notre pays. Nous demandons au gouvernement un effort continu tout au long du quinquennat dans ce domaine.

Social Economy Europe (dont ESS France est membre fondateur) demande que la Commission européenne adopte dans ses priorités 2018 un Plan d'action en faveur de l'économie sociale européenne qui permette d'avancer concrètement sur plusieurs plans : un environnement juridique et financier qui encourage la création d'entreprises de l'économie sociale dans tous les pays de l'Union européenne ainsi que le développement de projets et de structures de taille européenne, à égalité avec les entreprises capitalistiques, l'intégration de l'économie sociale dans toutes les politiques économiques, sociales et culturelles de l'Union européenne. Là aussi nous demandons que le futur gouvernement français soutienne fermement ces perspectives au sein du Conseil européen et auprès de la Commission européenne.

L'International

Le groupe pilote international de l'ESS s'est réuni pour la première fois, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, le 22 septembre 2014. Il comprend des Etats membres et

observateurs, des organisations internationales et des acteurs de la société civile. Son objectif est de promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers le monde, à rendre cette forme d'entrepreneuriat accessible à toutes les populations et à accroître la prise en compte de ce modèle économique dans les politiques publiques. En 2015, ce groupe a affirmé la place de l'ESS dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable, et en 2016 son rôle dans le Nouvel Agenda Urbain. La France a joué un rôle majeur dans la création de ce groupe, nous souhaitons que son implication se maintienne dans les années à venir.

Dans le cadre de la politique française de coopération internationale, nous souhaitons que le futur gouvernement reconnaisse plus et mieux les acteurs non gouvernementaux, issus de la société civile, en mobilisant leurs expertises et en développant les moyens qui leurs sont attribués pour agir.

Apporter une contribution décisive aux réformes de progrès dans des domaines aussi variés que la santé, la protection sociale, l'éducation, le développement agricole, mais aussi aider à sortir de l'économie informelle et offrir aux jeunes une autre voie que celle de l'exil, les raisons de développer l'ESS dans le bassin méditerranéen sont nombreuses. La France, et l'ESS française en particulier, peuvent y jouer un rôle significatif dans le respect des acteurs locaux. Pour cela, les associations de solidarité internationale ont besoin de l'appui du gouvernement français et de l'Union européenne.

Développement, solidarité internationale, francophonie : l'ESS pourrait devenir un opérateur de poids de ces politiques extérieures de la France.

5

L'action d'ESS France et de ses adhérents

ESS France

ESS France interpellera les principaux candidats sur les propositions présentées dans ce document et organisera en avril 2017 un Forum où ceux-ci pourront présenter leurs positions sur l'ESS.

www.ess-france.org

La FNMF, Fédération nationale de la mutualité française

La Mutualité Française a lancé le site participatif www.PlacedelaSante.fr pour décrypter les programmes santé et protection sociale des candidats à l'élection présidentielle et les interpellier, elle a organisé pour cela un événement le 21 février 2017 au Palais Brongniart.

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif interpellera les candidats sur leurs propositions en faveur de l'engagement, d'une économie plus juste et plus durable, d'une vie démocratique renouvelée et la place qu'ils accordent à la vie associative.

www.lemouvementassociatif.org

Coop FR

Au nom des entreprises coopératives françaises, Coop FR présentera aux candidats aux élections présidentielles et législatives ses engagements pour contribuer activement à l'avenir de notre pays. Sept engagements du mouvement coopératif français sont mis en avant et Coop FR attend des candidats des engagements réciproques.

www.entreprises.coop

L'AAM, Association des assureurs mutualistes

Les mutuelles d'assurances réunies au sein de l'AAM sont représentées pour les élections présidentielles par la plateforme de la FFA- Fédération Française de l'As-

surance, à laquelle elles ont largement contribué. Cette plateforme est présentée aux candidats et s'inscrit dans une démarche de propositions autour de l'assurance, son rôle sociétal et de prévention des risques. L'AAM se joint aux propositions d'ESS France et réaffirme l'appartenance de ses adhérents, en tant que mutuelles d'assurance, à la famille de l'ESS.

www.aam-asso.fr

Le Centre français des fonds et fondations

Le Centre français des Fonds et Fondations représente au sein de l'ESS une famille d'acteurs que le législateur a exclusivement dédié au service des missions d'intérêt général. Le Centre appelle les candidats à reconnaître la contribution de la philanthropie au sein de la société et à en préserver l'espace. Les fondations sont l'expression d'engagements et de solidarité citoyens en faveur des grandes causes sociétales et environnementales. Dans un contexte de profonde transformation et hybridation des modèles de mise en œuvre et financement de leurs missions, le Centre publiera un livre blanc portant ses propositions de modernisation des outils pour que fondations et fonds de dotation puissent pleinement accomplir leur mission.

www.centre-francais-fondations.org

Le Mouves, Mouvement des entrepreneurs sociaux

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) est le réseau d'entrepreneurs sociaux n°1 en France, qui fédère et représente aujourd'hui 500 entreprises sociales de tailles très variées (de la start-up au grand groupe) et positionnées sur tous types de secteurs (économie circulaire, filières de la santé, luttes contre les exclusions, high-tech sociale, etc.).

Toutes ont pour objectif de placer l'efficacité économique au service de l'intérêt général et d'inventer les solutions de demain en respectant 4 fondamentaux :

- Une finalité sociale et/ou environnementale
- Une gouvernance participative impliquant ses parties prenantes (salariés et bénéficiaires)
- Une lucrativité limitée (échelle des rémunérations, ré-investissement de la majorité des bénéfices)
- Un projet économique viable pour avoir les moyens de faire grandir leur projet

Le Mouves a pour vocation de les fédérer pour accélérer leur changement d'échelle et de promouvoir leurs solutions auprès des pouvoirs publics, des médias et de la nouvelle génération.

www.mouves.org

Le MES, Mouvement pour l'économie solidaire

Le Mouvement pour l'Économie Solidaire participe pleinement à l'action d'ESS France et interpellera dans ce cadre les candidats sur leur volonté de soutenir l'ESS comme le laboratoire d'une nouvelle société basée sur la démocratie économique, la justice sociale et la transition écologique. Par ailleurs le Mouvement a co-organisé le 16 février 2017 au Palais du Luxembourg le Forum Culture, Biens Communs et Économie Solidaire pour renforcer la reconnaissance des droits culturels dans les processus de co-construction de la politique publique pour la culture.

www.le-mes.org

L'ESPER, l'économie sociale partenaire de l'école de la République

L'ESPER, qui représente 46 organisations agissant dans le champ de l'éducation (mutuelles, associations, coopératives et syndicats), présentera aux candidats un Appel pour l'Éducation à l'Économie Sociale et Solidaire afin de sensibiliser à l'importance de ces sujets pour l'apprentissage économique et citoyen des plus jeunes. Ce texte sera accompagné d'une vidéo destinée à un public large. Un temps fort et ouvert pour l'Éducation à l'ESS sera celui de la première « Semaine de l'ESS à l'École » du 13 au 20 mars prochain.

www.lesper.fr et www.ressourcess.fr

Finansol, la finance solidaire

A travers la publication d'un Livre blanc, le collectif Finansol appelle les candidats aux élections présidentielle et parlementaires à faire du développement de la finance

solidaire un projet politique à part entière. La finance solidaire apporte des réponses financières concrètes aux nombreux défis sociaux et environnementaux auxquels la société française est confrontée : explosion du chômage et de la pauvreté, transition énergétique, ...

Elaborées à l'issue d'une large concertation, Finansol formule 10 propositions visant à créer un environnement et un cadre juridique et fiscal favorisant le développement de la finance solidaire.

Présenté le 22 février 2017 à l'occasion d'une conférence de presse, le Livre blanc est disponible sur le site de Finansol www.finansol.org et fait appel à la mobilisation citoyenne via la signature d'une pétition sur la plateforme de crowdfunding solidaire 1001pact.com

La FEHAP, Fédération des établissements hospitaliers & d'aide à la personne

La FEHAP a publié en décembre 2016 une importante contribution au débat public : « La santé et la solidarité de demain – 2017-2022 » présentant 114 propositions pour les programmes présidentiels et législatifs dans les secteurs sanitaire, médico-social et social.

www.lasantepourdemain.fr et www.fehap.fr

L'UDES, Union des employeurs de l'économie sociale

L'UDES a publié une « contribution aux programmes présidentiels et législatifs 2017 : pour une économie citoyenne » présentant 60 propositions. Elle a lancé une plateforme web pour rendre accessible sa contribution et recenser les principales mesures des candidats à l'élection présidentielle en lien avec les thématiques propres aux employeurs de l'ESS : udes2017.fr

Le Conseil national des CRESS et réseau des CRESS

Le réseau des Chambres régionales de l'ESS (CRESS) publiera un carnet « Elections 2017 » afin de mobiliser les acteurs autour des élections législatives et sénatoriales. En complément des rencontres directes avec les candidats de leur territoire, les CRESS organiseront différents temps notamment des débats publics et des visites d'entreprises.

www.cncres.org

Les membres d'ESS France



34 bis, rue Vignon 75009 Paris
01 53 31 39 80
contact@ess-france.org
www.ess-france.org